

Centre de passation :

	Inscriptions	Convocations	Epreuves*	Résultats
Session CNED Juillet 2019	Jusqu'au 22 février	4 avril	<input type="checkbox"/> Entre le 11 et le 23 avril	3 mai
	Jusqu'au 5 avril	14 mai	<input type="checkbox"/> Entre le 21 et le 31 mai	11 juin
Session CNED Janvier 2020	Jusqu'au 30 août	8 octobre	<input type="checkbox"/> Entre le 15 et le 23 octobre	4 novembre
	Jusqu'au 11 octobre	21 novembre	<input type="checkbox"/> Entre le 28 novembre et le 6 décembre	17 décembre

* Attention ! : Les centres n'organisent pas toujours toutes les sessions.

Il n'est pas possible de s'inscrire à une seconde session du test d'accès avant d'avoir reçu les résultats de la première.
 Les épreuves se réalisent en ligne, le candidat pourra se connecter à la date de son choix.

I. ETAT-CIVIL

Monsieur Madame Nom :

Prénom : Nom de jeune fille :

Né(e) le : / / à :

Nationalité :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Courriel :
 (obligatoire pour recevoir les codes de connexion et les résultats)

II. PIECES A JOINDRE

Afin de compléter le dossier d'inscription, joindre à ce formulaire, selon le cas :

<input type="checkbox"/> Etudes secondaires ou supérieures effectuées dans un pays francophone <input type="checkbox"/> copie du diplôme de fin d'études secondaires en français (baccalauréat, diplôme français de niveau IV - BP, DAEU...-, CESS belge, DAES belge, certificat de capacité ou maturité suisse) ou supérieures	OU	<input type="checkbox"/> Etudes effectuées dans un pays non francophone <input type="checkbox"/> copie du diplôme de fin d'études secondaires original <input type="checkbox"/> sa traduction en français
---	-----------	---

III. TARIFS – Le tarif du test d'accès s'élève pour l'ensemble des centres à 82 €.

Je souhaite passer les épreuves sur ordinateur dans le centre de passation pour **10 €** supplémentaires.

Espace réservé aux centres
 Inscrivez ici votre adresse contact, vos références bancaires, ou toute autre information que vous jugez utile.

En signant ce formulaire, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des conditions particulières de vente du test d'accès au DAEFLE et déclare les accepter.

Fait à : Le : /2019 Signature

Cette fiche d'inscription est à adresser directement à votre centre de passation

Conditions particulières de vente Test d'accès

Le DAEFLE est une formation complète de 480 heures dont l'inscription requiert la réussite au test d'accès organisé par l'Alliance française Paris Ile-de-France (ci-après dénommée AF Paris). Cependant, une inscription à un ou plusieurs module(s) de spécialisation seul ne requiert pas de se présenter au test d'accès. Toute inscription ultérieure à un module dit « obligatoire » nécessite de passer et de réussir le test d'accès.

Le présent document a pour objet de rappeler les droits et obligations de l'AF Paris, de ses centres agréés et des candidats en matière d'organisation des épreuves dans le respect des lois et règlements en vigueur. Ce document est applicable pour les candidats aussi bien en France qu'à l'étranger.

Inscription

Calendrier

L'AF Paris fixe annuellement un calendrier des dates du test d'accès au DAEFLE. Il est ensuite porté à la connaissance des usagers (sur le site Internet de l'AF Paris) ainsi qu'auprès des centres de passation. Il n'est pas possible de s'inscrire à la même session du test d'accès sur plusieurs centres différents.

Les inscriptions se réalisent sur une période donnée. Aucune inscription parvenue au service hors délais ne sera prise en compte.

Prérequis

L'inscription au test d'accès nécessite de justifier d'un niveau de fin d'études secondaires ou supérieur. Si le diplôme n'a pas été émis en français, une traduction par un traducteur professionnel sera demandée. Les personnes ne justifiant pas d'un niveau d'études secondaires validées pourront faire une demande de dérogation via le formulaire ad-hoc. Aucune demande d'exemption du test d'accès ne pourra être prise en compte.

Passation

Conditions de passation

Les conditions de passation des épreuves sont fournies par l'AF Paris à l'ensemble des centres.

Le test d'accès au DAEFLE se réalise uniquement en ligne.

Les candidats reçoivent par voie électronique des codes d'accès une plateforme hébergeant le test d'accès en ligne.

Matériel

Le test d'accès en ligne nécessite l'utilisation d'un ordinateur (de bureau ou portable). La plateforme ne permet pas de réaliser le test sur tablette ou téléphone de manière optimale. L'utilisation d'un casque audio individuel ou d'enceintes est préconisée.

Résultats

Réussite au test d'accès

La réussite au test d'accès est conditionnée par l'obtention de résultats au moins équivalents au C1 du CECL.

En cas d'échec, le candidat peut se réinscrire auprès du centre de son choix.

Envoi des résultats

L'AF Paris envoie uniquement par voie électronique les notifications aux candidats dans un délai de deux semaines. Les calendriers sont publiés sur le site Internet de l'AF Paris, à la page dédiée au DAEFLE.

Consultation des résultats

Les candidats n'ont pas accès au détail de leur résultat. Ils ne recevront qu'une notification faisant part de la réussite ou de l'échec à ce test d'accès. Quel que soit le résultat, celui-ci n'est pas contestable et les scores détaillés ne sont pas communiqués. Aucun retour ne peut être proposé pour les épreuves du test d'accès.

Reports et remboursements

Seuls les justificatifs (traduits en français) professionnels, médicaux, ou d'incident de transport (grève, retard... le jour des épreuves) faisant apparaître clairement le nom de l'inscrit, donneront lieu à un seul report, non renouvelable, à la session suivante. Les demandes sont à envoyer au secrétariat DAEFLE au plus tard cinq jours ouvrés après la date d'émission du document. En aucun cas l'AF Paris ne pourra donner suite à une demande de remboursement.

Annulations - rétractations

Le candidat dispose d'un droit de rétractation de 14 jours ouvrés quant à son inscription, sans avoir à justifier d'un motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date d'acceptation par le candidat des Conditions Particulières d'Inscription. Le stagiaire souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus (cachet de la Poste faisant foi), par écrit et par voie postale au centre de passation. Passé ce délai de 14 jours, aucune annulation ou rétractation ne pourra être prise en compte. Toute inscription sera considérée comme définitive.